

MAIRIE DE
CHÂTEL

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2017 à 20H00

PRESENTS : M. Nicolas RUBIN, Maire, M. Franck MARCHAND, M. Philippe CHARBONNEL, Madame Michèle TOCHET, Monique MAXIT, Adjointes.
Mesdames Gabrielle DAVID, Nicole MOUTHON, Aline PLOTON, Catherine ROQUIGNY, Karine BERTHET Conseillères municipales,
Messieurs Jérôme BUTTOUDIN, Frédéric DAVID, Gérard MAXIT, Kévin MICHEL, Dominique VUARAND, Conseillers municipaux

Madame Karine BERTHET est désignée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 MARS 2017

➔ *A l'unanimité, le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 23 mars 2017.*

2. AFFAIRES FINANCIERES

M. le Maire présente les différents comptes administratifs des budgets annexes et du budget principal retraçant l'exécution du budget 2016. Puis au moment du vote du CA, il se retirera. M. Buttoudin prendra la présidence de la séance pour procéder au vote du CA 2016.

DELIBERATION N°001-0417 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES ET BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE CONCERNANT L'EXERCICE 2016

SERVICE ANNEXE DES FORETS		CA 2016	RAR 2016
Section de fonctionnement	Recettes	54 696,16	
	Dépenses	50 083,11	
	Excédent de clôture	4 613,05	
Section d'investissement	Recettes	2 000,00	0,00
	Dépenses	1 626,19	0,00
	Excédent de clôture	373,81	
	Besoin de financement	0,00	0,00
AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement est de 4 613,05€, l'investissement est également en excédent de clôture donc pas d'affectation de résultat, l'excédent de fonctionnement est repris en totalité en section de fonctionnement du budget primitif 2017			

SERVICE ANNEXE DU PATRIMOINE IMMOBILIER		CA 2016	RAR 2016
Section de fonctionnement	Recettes	94 422,71	
	Dépenses	66 586,71	
	Excédent de clôture	27 836,00	
Section d'investissement	Recettes	23 300,00	0,00
	Dépenses	47 733,99	0,00
	Déficit de clôture	24 433,99	
	Besoin de financement	24 433,99	0,00
<p>AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement est de 27 836,00€ affecté au financement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La section d'investissement du budget primitif 2017 pour un montant de 24 500.00€ (couverture du déficit) - Le surplus de 3 336,00 € étant laissé en section de fonctionnement du budget primitif 2017 			

SERVICE ANNEXE DU PARKING		CA 2016	RAR 2016
Section de fonctionnement	Recettes	264 853,52	
	Dépenses	261 086,19	
	Excédent de clôture	3 767,33	
Section d'investissement	Recettes	312 962,86	0,00
	Dépenses	86 675,79	68 496,83
	Excédent de clôture	226 287,07	
	Besoin de financement	0,00	68 496,83
<p>AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement est de 3 767,33€, l'investissement est également en excédent de clôture et permet de couvrir les RAR donc pas d'affectation de résultat, l'excédent de fonctionnement est repris en totalité en section de fonctionnement du budget primitif 2017</p>			

SERVICE ANNEXE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNE		CA 2016	RAR 2016
Section de fonctionnement	Recettes	1 447 966,75	
	Dépenses	1 445 911,69	
	Excédent de clôture	2 055,06	
Section d'investissement	Recettes	78 349,23	0,00
	Dépenses	69 288,80	0,00
	Excédent de clôture	9 060,43	
	Besoin de financement	0,00	

AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement est de 2 055,06€, l'investissement est également en excédent de clôture donc pas d'affectation de résultat, l'excédent de fonctionnement est repris en totalité en section de fonctionnement du budget primitif 2017

SERVICE ANNEXE DES REMONTEES MECANIQUES		CA 2016	RAR 2016
Section de fonctionnement	Recettes	2 746 796,85	
	Dépenses	2 646 537,13	
	Excédent de clôture	100 259,72	
Section d'investissement	Recettes	4 959 532,96	1 210 954,00
	Dépenses	2 697 658,86	3 250 512,49
	Excédent de clôture	2 261 874,10	
	Besoin de financement	0,00	2 039 558,49

AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement est de 100 259,72€, l'investissement est également en excédent de clôture permettant de couvrir les RAR donc pas d'affectation de résultat, l'excédent de fonctionnement est repris en totalité en section de fonctionnement du budget primitif 2017

SERVICE ANNEXE CENTRE AQUATIQUE		CA 2016	RAR 2016
Section de fonctionnement	Recettes	2 021 842,21	
	Dépenses	1 592 176,40	
	Excédent de clôture	429 665,81	
Section d'investissement	Recettes	414 000,00	0,00
	Dépenses	840 793,56	0,00
	Déficit de clôture	426 793,56	
	Besoin de financement	426 793,56	

AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement est de 429 665,81€ affecté au financement de :
- La section d'investissement du budget primitif 2017 pour un montant de 427 000,00€ (couverture du déficit)
Le surplus de 2 665,81 € étant laissé en section de fonctionnement du budget primitif 2017

ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT		CA 2016	RAR 2016
Section de fonctionnement	Recettes	1 585 417,72	
	Dépenses	1 262 593,23	
	Excédent de clôture	322 824,49	
Section d'investissement	Recettes	343 552,54	33 000,00
	Dépenses	482 294,55	138 432,49
	Déficit de clôture	138 742,01	
	Besoin de financement	138 742,01	105 432,49

<p>AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement est de 322 824,49€, affecté au financement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La section d'investissement du budget primitif 2017 pour un montant de 245 000,00€ (couverture du déficit) - Le surplus de 77 824,49€ étant laissé en section de fonctionnement du budget primitif 2017 			
SERVICE PRINCIPAL DE LA COMMUNE		CA 2016	RAR 2016
Section de fonctionnement	Recettes	11 232 626,49	
	Dépenses	9 432 535,08	
	Excédent de clôture	1 800 091,41	
Section d'investissement	Recettes	1 580 721,85	495 231,24
	Dépenses	3 017 959,26	209 275,78
	Déficit de clôture	1 437 237,41	
	Besoin de financement	1 437 237,41	285 955,46 (RAR recettes)
<p>AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement est de 1 800 091,41€ affecté au financement de :</p> <p>La section d'investissement du budget primitif 2016 pour un montant de 1 151 500.00€</p> <p>Le surplus de 648 591,41€ étant laissé en section de fonctionnement du budget primitif 2017</p>			

Monsieur le Maire se retire de l'Assemblée et M. Buttoudin, Président de la commission des finances procède au Vote des comptes administratifs des budgets principal et annexes.

➔ *A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les comptes administratifs 2016.*

Pour information, M. le Maire expose au Conseil qu'une note annexe au CA du budget communal doit être produite chaque année retraçant en dépenses les actions et équipements financés par les produits annuels de la taxe de séjour (art R.2333-45 du CGCT) et de la taxe des remontées mécaniques (L.2333-53 CGCT).

AFFECTATION 2016 TAXE DE SEJOUR

Recettes

7362 Produit de la taxe **460 000,00 €**

Dépenses

73968	Reversement CHATEL TOURISME	200 000,00 €
012	Salaire régisseur TDS	16 042,00 €
6156	Maintenance du logiciel plateforme TDS	5 616,00 €
6232	Feu d'artifice du 31.12.2015	5 220,00 €
6232	Feu d'artifice du 14.07.2016	7 920,00 €
65738	Petit-train touristique hiver	48 354,00 €
65738	Transport navette été	86 900,00 €
65738	Petit-train touristique été	30 895,00 €
6135	Animations (challenge, trail)	43 053,00 €
012	Centre de loisirs hiver	16 000,00 €

Total 460 000,00 €

AFFECTATION 2016 TAXE SUR LES REMONTEES MECANIQUES

Recettes

7366 Produit de la taxe **580 000,00 €**

Dépenses

67441 Subvention au budget Transport 475 000,00 €
pour le financement du transport des skieurs dans la station

6574 Subvention Ski-club 101 000,00 €

6574 Subvention Société de secours en montagne 400,00 €

2318-16 Sécurisation : Merlon des Masses 9 860,00 €

Total 586 260,00 €

DELIBERATION N°002-0417 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 DRESSES PAR LA TRESORERIE D'ABONDANCE

Les comptes de gestion de l'exercice 2016 dressés par le Receveur de la Trésorerie d'Abondance sont en tous points identiques aux comptes administratifs et conformes aux écritures budgétaires passées en 2016

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve les comptes de gestion 2016 du compte public.

DELIBERATION N°003-0417 - AFFECTATIONS DES RESULTATS - BUDGETS PRIMITIFS 2017

L'affectation des résultats à prendre en compte sur les budgets primitifs de 2017 correspond à la présentation exposée par M. le Maire et synthétisée comme suit :

	RESULTAT EXERCICE 2016	AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2017
Budget GENERAL	Excédent en fonctionnement : 1 800 091,41€ Déficit investissement : 1 437 237,41 € RAR en recettes de 285 955,46 €	En section investissement : 1 151 500 € En section de fonctionnement : 648 591,41€
Budget FORETS	Excédent fonctionnement de 4 613,05 € Excédent investissement : 373,81 €	pas d'affectation de résultat
Budget PATRIMOINE	Excédent fonctionnement : 27 836 € Déficit investissement : 24 433,99 €	En section investissement : 24 500 € En section de fonctionnement : 3 336 €
Budget PARKING	Excédent fonctionnement de 3 767,33 € Excédent investissement : 226 287,07 € RAR en dépenses 68 496,83 €	Pas d'affectation de résultat

Budget TRANSPORT	Excédent en fonctionnement : 2 055,06 € Excédent investissement : 9 060,43 €	Pas d'affectation de résultat
------------------	---	-------------------------------

Budget Remontées Mécaniques	Excédent en fonctionnement : 100 259,72 € Excédent investissement : 2 261 874,10 € RAR dépenses : 2 039 558,49 €	Pas d'affectation de résultat
Budget CENTRE AQUATIQUE	Excédent fonctionnement : 429 665,81 € Déficit investissement : 426 793,56 €	En section investissement : 427 000 € En section de fonctionnement : 2 665,81 €
Budget EAU & ASST	Excédent fonctionnement : 322 824,49 € Déficit investissement : 138 742,01 € RAR dépenses 105 432,49 €	En section investissement : 245 000 € En section de fonctionnement : 77 824,49 €

➔ *A l'unanimité, le Conseil approuve l'affectation des résultats tels que présentés dans les tableaux ci-dessus pour chaque budget principal et annexes.*

DELIBERATION N°004-0417- VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2017

Sur proposition de la commission finances en date du 6 mars 2017, il a été proposé de maintenir le montant global des subventions à 1 190 000 €. Ci-dessous la liste des bénéficiaires et leur montant proposé.

ASSOCIATIONS	Réalisé 2016	Propositions 2017	Valorisation des Aides diverses en nature et autres	Commentaires
Agriculteurs de CHATEL	37 554,50	38 000,00	25800 € de prêt engins + dégrevement eau 17 000 €	Demande de subvention complémentaire pour le méthaniseur (10 000 €) ; en cours de discussion
Amicale du Personnel communal	4 000,00	7 230,00		Prise en compte des chèques cadeaux par l'amicale à la place de la commune car assoc exonérée des charges sociales
Anciens d'A.F.N. de CHATEL	900,00	900,00		
Anim'EHPAD	1 934,00	1 934,00		
Association Foncière Pastorale	1 500,00	1 500,00		
Chorale	800,00	800,00		
Club Nautique	3 000,00	3 000,00		
Coop de l'Ecole Classe Maternelle	800,00	800,00		
Garderie Municipale "Les Mouflets"	0	0		Reprise au 1 ^{er} janvier 2017
Harmonie Municip. "L'ECHO ALPIN"	13 500,00	15 000,00		
Judo Club de CHATEL	1 200,00	1 200,00		
Maitres-Chiens d'Avalanches du Chabl.	260,00	260,00		
OCCE 74 Coop Scolaire Ecole	0	5 000,00		

Primaire				
CHATEL TOURISME	1 000 000,00	1 000 000,00		
Parents d'Elèves de Châtel	1 500,00	1 500,00		
Razorbike CHATEL	2 500,00	2 500,00		
Sapeurs-pompiers de Châtel	2 200,00	2 200,00		
Ski-Club de Châtel	80 000,00	80 000,00		
Ski-Club de Châtel subvention exceptionnelle	21 000,00	27 000,00		
Société de Secours en Montagne	400,00	600,00		
UFOVAL	0,00	100,00		
Diverses Subventions	0,00	476,00		
Rando rose	250,00	0,00		
TOTAL	1 173 298,50	1 190 000,00		

M. Frédéric DAVID demande pourquoi la subvention augmente pour l'amicale du personnel.
M. Jérôme BUTTOUDIN, président de la commission finances explique qu'il s'agit d'un transfert de charges du budget communal vers l'association qui est exonérée de charges sociales sur les actions sociales au profit des agents dans la limite d'un certain plafond par agent. La commune a été redressée par l'URSSAF lors de son contrôle effectuée fin 2016. Il est donc de meilleure gestion de procéder ainsi.

M. Philippe CHARBONNEL et M. Dominique VUARAND ne prennent pas part au vote des subventions étant membres respectifs de l'association Chatel Tourisme (membre du bureau) et Association des agriculteurs.

Cette somme des aides versées aux associations est imputée sur le compte 6574.

En outre, il est proposé de verser une subvention au budget CCAS de 1 000 € versée au compte 657362.

Enfin M. le Maire expose au Conseil que l'association de la cantine en cours de dissolution a effectué un versement à la commune d'un montant de 27 000 € suite à la reprise par la commune de ce service en décembre 2015.

→ A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les attributions de subventions 2017 aux associations (6574) et au CCAS (657362) proposées dans le tableau ci-dessus et prend acte du versement qui a été fait par l'association de la cantine.

DELIBERATION 005-0417 - VOTE DE LA SUBVENTION VERSEE A LA SOCIETE DES CINEMAS DU CHABLAIS 2017

M. le Maire rappelle que la loi Sœur n° 92-651 permet aux collectivités locales d'apporter une contribution de fonctionnement à des exploitants privés de cinéma.

Dans ce cadre, une convention d'objectifs a donc été signée le 7 août 2012 entre la Commune et l'exploitant des cinémas du Chablais précisant le montant de la subvention est fixé chaque année par le Conseil Municipal et transcrit dans un avenant annuel à la convention.

Il est proposé d'octroyer pour l'année 2017, une subvention d'un montant de 10 000 €.

M. le Maire expose par ailleurs que le Cinéma de Châtel fête ses 70 ans cette année.

M. le Maire précise que la Région peut soutenir certaines actions en lien avec la cinématographie. Il charge les services de faire des démarches en ce sens.

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve la subvention allouée à la société des cinémas du Chablais et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention.

DELIBERATION N°006-0417 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Considérant l'avis de la commission finances du 3 avril 2017, et au regard de la situation financière de la commune impactée depuis plus de 3 ans par la baisse des dotations et l'augmentation du FPIC, il convient de proposer les taux des 4 taxes locales comme suit :

Taxes	Taux 2016	Taux 2017	Commentaires
Taxe d'habitation - TH	26,72	27,20	
Taxe foncière (bâti) – TB	19,60	20,60	
Taxe foncière non bâti - TNB	87,47	89,04	
Cotisation foncière des entreprises - CFE			Ressource transférée à l'intercommunalité au 1 ^{er} janvier 2017
Produit attendu des taxes communales	4 571 588	4 705 797	

M. le Maire rappelle que depuis 2014 la commune a perdu plus 1.5 Md'€ entre la baisse des dotations et le prélèvement FPIC.

M. Gérard MAXIT demande la justification de l'augmentation des taux. M. le Maire précise que les taux n'ont pas bougé pendant 6 ans au cours du précédent mandat mais qu'il est désormais nécessaire de les augmenter pour compenser la perte des ressources subies depuis ces dernières années et pour préparer l'avenir pour pouvoir investir.

M. le Maire rappelle que si la commune ne décide pas de rétablir sa situation financière (rétablir ses épargnes, calmer les investissements sur le mandat conformément aux rencontres qui ont eu lieu avec le Préfet et le DGFIP courant 2016), le Préfet sur avis de la CRC peut prendre la main et imposer les taux communaux au conseil municipal ainsi que supprimer les investissements prévisionnels choisis par les commissions.

La Commission finances a engagé cette démarche de rétablissement de la situation financière depuis 2014 en proposant sur la période 2015-2019 une augmentation progressive dans le temps et corrélative à la perte de ressources venant de l'Etat. Cette augmentation des impôts s'accompagne aussi d'une baisse drastique des dépenses d'investissement mais aussi des dépenses de fonctionnement sans baisser le niveau de service offert à la population.

Le Maire rajoute que le FPIC pénalise à double titre la commune, d'une part étant touristique elle supporte des charges importantes liées à cet accueil, donc les taux communaux sont élevés par rapport à la moyenne nationale et apporte de la richesse fiscale par rapport à un village avec le même nombre d'habitants permanents. D'autre part, elle contribue également à la solidarité nationale en payant le FPIC basé sur la richesse fiscale de la commune. Il estime que tant que le nombre de communes reste élevé, le FPIC perdurera. L'idée de fusion de communes dans la vallée émerge faiblement des esprits et pourraient être un moyen financier non négligeable mais il faut que l'idée fasse son chemin. Mme Roquigny souligne que l'avenir

est peut être là pour sauvegarder les ressources communales. L'idéal serait aussi selon le Maire que toutes les communes aient un taux d'imposition de taxe similaire.

Pour mémoire, les Chatellans payeront désormais la TEOM à l'intercommunalité la CCPEVA, son taux est de 8.01% en 2017 (7.60 % en 2017) pour atteindre en 2018 8.32 %, taux homogénéisé sur le territoire CCPEVA.

➔ *A l'unanimité, le Conseil décide de voter les taux 2017 des taxes directes locales tels que proposés dans le tableau ci-dessus.*

DELIBERATIONS RELATIVES AU VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

M. le Maire expose les propositions de budgets suivants et qui ont été soumis à l'avis de la commission finances du 3 Avril 2017:

BUDGETS ANNEXES	Sections	Montant par section	B.P. 2017	évol BP16
FORETS	fonctionnement	71 500.00€	71 900.00€	76 600.00€
	investissement	400.00€		-6.14%
PATRIMOINE IMMOBILIER	fonctionnement	92 140.00€	177 340.00€	138 900.00€
	investissement	85 200.00€		27.67%

PARKING	fonctionnement	298 200.00€	756 250.00€	563 500.00€
	investissement	458 050.00€		34.21%
TRANSPORT DE PERSONNES	fonctionnement	1 484 700.00€	1 546 450.00€	1 563 850.00€
	investissement	61 750.00€		-1.11%
REMONTEES MECANIQUES	fonctionnement	2 573 000.00€	8 023 100.00€	8 972 500.00€
	investissement	5 450 100.00€		-10.58%
EAU	fonctionnement	746 200.00€	2 289 300.00€	3 053 100.00€
	investissement	1 543 100.00€		-25.02%
CENTRE AQUATIQUE	fonctionnement	1 905 000.00€	2 774 400.00€	2 821 000.00€
	investissement	869 400.00€		-1.65%
COMMUNE	fonctionnement	10 686 600.00€	14 319 600.00€	14 158 800.00€
	investissement	3 633 000.00€		1.14%
TOTAL consolidé	fonctionnement	17 857 340.00€	29 958 340.00€	31 348 250.00€
	investissement	12 101 000.00€		-4.43%

➔ *A l'unanimité, le Conseil vote les Budgets primitifs tels que présentés en séance et synthétisés ci-dessus. Les documents budgétaires sont joints au présent compte rendu de séance.*

DELIBERATION N°007-0417 - VOTE DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE PROVENANT DU BUDGET PRINCIPAL VERS LES BUDGETS ANNEXES.

L'article L 2224-1 du CGCT impose un strict équilibre budgétaire des SPIC exploités en régie, affermés ou concédés par les communes. L'article L. 2224-2 prévoit quelques dérogations à ce strict principe de l'équilibre. Le conseil municipal peut décider une prise en charge des

dépenses du SPIC dans son budget général :

- 1) si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- 2) si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs, (cas des budgets, transport, parking et centre aquatique)
- 3) si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

BUDGETS	Subventions 2017	% par rapport à 2016	Pour mémoire montant 2016	Commentaire
TRANSPORTS	441 400 €	- 7,15 %	475 000 €	Gratuité du service exploité en régie –aucune autre recette propre
REMONTEES MECANIQUES	100 000 €		0	Affectation d'une partie des recettes de la Taxe des RM pour la sécurisation contre les avalanches
PARKING	164 900 €	12,33 %	146 800 €	Insuffisance de recettes liées à une exploitation saisonnière courte
CENTRE AQUATIQUE	1 487 300 €	- 4,15 %	1 551 700 €	Sur ce budget sont imputés les coûts de construction (PPP) et d'exploitation commerciale (DSP) En 2016, 5 loyers sur l'exercice au lieu de 4. En 2017 : 4 loyers sur l'exercice

M. le Maire souligne que pour le BP 2017, la commune ne versera pas de subvention d'équilibre au budget annexe de l'eau considérant que par la tarification sur l'utilisateur, le service est à l'équilibre. Cet équilibre est atteint grâce notamment à la politique tarifaire impulsée dès 2015 par la commission finances et validée en conseil municipal.

Pour mémoire, le budget assainissement a été transféré à l'intercommunalité, ainsi que le déficit d'exercice (200 000 €). Ce déficit a été retenu sur notre attribution de compensation provisoire qui a été fixée à 909 000 €.

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve le versement de subventions d'équilibre versées aux budgets annexes ci-dessus exposées.

DELIBERATION N°008-0417 – RATTACHEMENT DES RECETTES DES HORODATEURS DES PARCS DE STATIONNEMENT DE L'ETRINGA ET DE BARBOSSINE

M. le Maire expose que les parkings de l'Etringa et de Barbossine doivent être rattachés tant en recettes qu'en dépenses au budget annexe Parking considérant que ces deux

équipements sont de même nature et offre les mêmes services que le parking souterrain à savoir un emplacement horaire, avec possibilité d'abonnement à la journée, mois ou saison. Jusqu'à présent seules les dépenses y étaient rattachées. Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation.

➔ *A l'unanimité, le Conseil approuve le rattachement des recettes des parcs de stationnement de l'Etringa et de Barbossine sur le budget annexe parkings*

DELIBERATION N°009-0417 – REMBOURSEMENT FACTURE D'UNE PRESTATION DE PHOTO AERIENNE A DES FINS D'URBANISME

La société des remontées mécaniques a procédé pour ses besoins à des relevés topographiques et ortho-photographiques des pistes de ski qu'elle exploite. La commune était également intéressée par des clichés concernant la commune dans sa globalité et qui pourront être exploités pour les besoins en urbanisme. La société des RM a donc procédé à la commande et au paiement du prestataire et en demande le remboursement pour la part du travail réalisé pour le compte de la commune. M. le Maire propose de procéder à ce remboursement.

Coût de la prestation réalisée par SINTEGRA et qui est à la charge de la commune : 3400 € HT et 4080 € TTC.

➔ *A l'unanimité, le Conseil approuve ce remboursement.*

3. RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION N°010-0417- CREATION DE 3 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE

M. Le Maire expose que certains agents sont sous contrats annuels reconduits depuis plusieurs années (entre 2 ans à 6 ans pour certains). Ils occupent des postes pérennes et nécessaires au fonctionnement des services publics tels qu'ils existent actuellement. 2 sont à temps complet (poste électricien et fontainier) et 1 à temps non complet sur la base de 19,25/35^{ème} pour la surveillance cantine/gardien champlan,

Au regard du travail rendu et éprouvé sur les années précédentes et des règles statutaires en vigueur, il est proposé de procéder à leur nomination en tant qu'agent stagiaire avant leur titularisation dans un an ; il s'agit de :

- Du poste d'électricien, rattaché au service bâtiments depuis le 12 mai 2015 ; Stagiairisation proposée avec effet au 11 mai 2017.
- Du poste de fontainier, rattaché au service eau depuis le printemps 2015, (mais au service communal depuis décembre 2011) ; stagiairisation proposée avec effet au 18 juin 2017.
- Du poste de Gardien du Champlan (résidence saisonnière), poste créée à temps non complet depuis Novembre 2013 ; cette personne assure également la surveillance des enfants de la cantine. Stagiairisation proposée avec effet au 1^{er} novembre 2017 pour 19.25/35^{ème}.

➔ *A l'unanimité, le Conseil approuve la création des postes d'adjoint technique pour les agents exerçant les missions sus-visées et autorise M. le Maire à prendre les arrêtés de nomination en conséquence.*

DELIBERATION N°011-0417- CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION

Il s'agit des agents recrutés sous contrat depuis plus de 2 ans suite à la création d'un accueil de loisirs dès l'été 2015. Ce service enregistre aujourd'hui une fréquentation tant locale que touristique été et hiver en progression ce qui démontre un besoin pérenne du service pour les familles locales ou en villégiature. Il est donc proposé de pérenniser les emplois. Un bilan de l'activité du centre depuis l'ouverture est présenté ci-dessous.

- 1 Poste d'adjoint d'animation chargé de la direction du centre de loisirs et des activités péri et extrascolaires. agent affecté au service enfance (accueil de loisirs) en qualité de directeur BAFD depuis octobre 2014 ; Stagiairisation proposée avec effet au 1^{er} juillet 2017.
- 1 poste d'adjoint d'animation, agent affecté au service enfance qui assure les fonctions d'ATSEM (à mi-temps) à l'école maternelle, de surveillante de la cantine, d'animatrice du temps périscolaire et de l'accueil de loisirs. Recruté à temps complet depuis le 1^{er} Septembre 2016, l'agent est employé au service communal à temps non complet depuis novembre 2012. Stagiairisation proposée avec effet au 1^{er} septembre 2017.

➔ *A l'unanimité, le Conseil approuve la création des postes d'adjoint d'animation sus-visés et autorise M. le Maire à prendre les arrêtés de nomination en conséquence.*

Bilan du centre de loisirs

BILAN ALSH 2015

BILAN ALSH 2016

	Alimentation	5 280,58 €		Alimentation repas/gouters	3 995,90 €
	Fournitures	992,98 €		Fournitures	249,79 €
	Sorties	1 015,00 €		Sorties	1 375,75 €
	transports	177,12 €		transports	0,00 €
	contrat prestation (cantine)	1 001,52 €			
Dépenses	frais de personnel	49 734,57 €	Dépenses	frais de personnel	37 159,78 €
	TOTAL	58 201,77 €		TOTAL	42 781,22 €
	facturation aux parents	27 377,12 €		facturation aux parents	29 474,59 €
	aides CAF	9 804,88 €		aides CAF	5 657,29 €
	bons caf	728,00 €		bons caf	1 129,50 €
recettes	communes conventionnées	3 546,00 €	recettes	communes conventionnées	2 673,00 €
	TOTAL	41 456,00 €		TOTAL	38 934,38 €
	Cout du service	-16 745,77 €		Cout du service	-3 846,84 €

Journées enfants	2014	2015	2016	2017
TOUSSAINT	71 (20 pl)	68(8 pl)	64(8 pl)	
NOEL	77(20 pl)	87(20 pl)	137 (20 pl)	
FEVRIER	x	150 (20 pl)	252(20 pl)	308(20 pl)
Pâques	x	75 (8 pl)	74(8pl)	
ÉTÉ	x	865 (32 pl)	753(32pl)	
	148	1245	1280	

Il est précisé que le club des petits montagnards est à l'équilibre financier (+47 €) pour la période des vacances de février 2017 notamment grâce à la fréquentation touristique qui propose un service d'accueil supplémentaire mais à un tarif plus élevé que pour l'accueil de l'enfant de pays.

DELIBERATION N°012-0417 – RENOUELEMENT CDD – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

Dans le cadre de la reprise en régie directe de la structure multi-accueil « Les Mouflets » depuis le 1^{er} janvier 2017, Melle VUARAND Margaux a été recrutée par la Commune sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée établi en application de l'article L.1224-3 du Code du Travail pour assurer les fonctions d'auxiliaire de puériculture à temps complet ; ce contrat se terminera le 31 mai 2017. Dans l'attente de pourvoir à ce poste par la voie statutaire, il convient de délibérer pour la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture contractuel pour une durée de 1 an, afin de permettre le maintien en fonction de Melle Margaux VUARAND, dans les mêmes conditions que son contrat initial.

➔ *A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer le contrat de travail correspondant et à fixer les conditions d'embauche de cet agent.*

DELIBERATION N°013-0417 – RENOUELEMENT CDD – COMMUNICATION

Un agent en charge de la communication a été recruté depuis le 16 juin 2014 à temps complet, sur la base du grade d'attaché territorial. Suite à un entretien intervenu le 24 mars 2017 avec l'intéressé, une proposition lui a été faite pour le renouvellement de son embauche, mais sur le grade d'adjoint administratif (catégorie C) compte tenu de la réduction des missions confiées (l'agent en poste ne remplissait pas toutes les missions allouées contractuellement) ; Le nouveau poste confie la rédaction des éditions du bulletin, d'une newsletter mensuelle et la réalisation graphique des invitations officielles. Le préavis de dénonciation de l'actuel contrat court jusqu'au 15 avril 2017. Dans le cas d'une acceptation de ces nouvelles conditions, il convient de délibérer pour créer le poste de chargé de communication contractuel pour une durée de 1 an. Dans le cas contraire, le contrat ne sera pas reconduit avec cet agent. Le poste restera ouvert pour le cas d'une nouvelle embauche pour cette mission.

➔ *A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer le contrat de travail correspondant et à fixer les conditions d'embauche basées sur le grade d'adjoint administratif.*

DELIBERATION N°014-0417 – CREATION DE POSTES SAISONNIERS ETE 2017

Pour assurer les missions de services publics induites par la saison touristique estivale, il est nécessaire de renforcer les services par le recrutement du personnel saisonnier qui sera affecté aux services communaux suivants : espaces verts, voirie, lac de Vannes, structure multi-accueil « Les Mouflets », Accueil de loisirs sans hébergement et police municipale, conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, selon le détail ci-dessous :

- 1 poste d'agent d'entretien affecté à la tonte et entretien des espaces verts, pour une durée de 6 mois (mai à octobre) ;
- 1 poste d'agent d'entretien affecté au fleurissement et arrosage et entretien village, pour une durée de 6 mois (mai à octobre) ;

- 1 poste d'agent polyvalent affecté aux services techniques (voirie-chantiers), pour une durée de 6 mois (mai à octobre) ;
- 1 poste d'agent d'exploitation pêche et entretien du lac de Vannes, pour une durée de 5 mois (mai à septembre) ;
- 2 postes d'agent de surveillance de la voie publique, pour une durée de 2 mois ½ (mi-juin à fin août) ;
- 2 postes d'animateur BAFA affecté à l'accueil de loisirs, pour une durée de 2 mois (juillet /août).
- 1 poste d'auxiliaire à 20/35eme pour l'accueil de la structure multi-accueil pendant les week-ends. (nota : ouverture de la structure en juillet et aout en test pour la saison estivale 2017 pour répondre à un besoin local 13 familles et touristique)

Coût saisonnier été 2017 : 81 828 € contre 81 547,76 € pour l'été 2016 (8 agents)

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve la création des postes nécessaires au recrutement du personnel saisonnier pour l'été 2017, selon la proposition ci-dessus fixant le nombre maximum de postes à pourvoir, ainsi que les conditions d'embauche et à autoriser le Maire à fixer les dates de début et fin des contrats et à signer les contrats de travail.

DELIBERATION N°015-0417- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2017

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} janvier 2016

Emplois permanents TITULAIRES

Catégorie	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	
			créés	pourvus
Filière administrative			15	13
A	Emplois de direction	Directeur Général des Services 10 000 à 20 000 habitants	1	1
		Directeur Général Adjoint des Services 10 000 à 20 000 habitants	1	1
A	Attachés Territoriaux	Attaché principal	1	1
		Attaché	2	2
B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	2	2
		Rédacteur	1	1
C	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Principal 2 ^o classe	3	3
		Adjoint Administratif	3	2
		Adjoint administratif TNC	1	0
Filière technique			33	27
A	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur Principal	1	1
B	Techniciens Territoriaux	Technicien Principal 1 ^o classe	1	1
		Technicien Principal 2 ^o classe	1	1
C	Agents de maîtrise territoriaux Adjoints Techniques Territoriaux	Agent de maîtrise Principal	2	2
		Adjoint Technique Principal 1 ^o classe	9	9
		Adjoint Technique Principal 1 ^o classe TNC	1	1
		Adjoint Technique Principal 2 ^o classe	8	5
		Adjoint Technique Adjoint Technique TNC	9 1	6 1
Filière police municipale			1	1
C	Agents de Police Municipale	Brigadier Chef Principal de P.M.	1	1
Filière culturelle			4	4

B	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} classe TNC	2	2
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^o classe Adjoint du patrimoine	1 1	1 1
Filière médico-sociale			1	1
A	Puéricultrices territoriales	Puéricultrice hors classe	1	1
TOTAL			54	46

Emplois permanents NON TITULAIRES

Catégorie	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	
			créés	pourvus
Filière administrative			2	2
A	Attachés Territoriaux	Attaché	1	1
C	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif	1	1
Filière Technique			7	7
C	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique TNC	3 4	3 4
Filière animation			2	2
B	Animateurs territoriaux	Animateur	1	1
C	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	1	1
Filière culturelle			2	2
B	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'Enseignement Artistique TNC	1	1
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine TNC	1	1
Filière sociale			1	1
B	Educateurs de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	1	1
Filière médico-sociale			4	4
C	Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture principale 2 ^o cl.	4	4
TOTAL			18	18

Les postes figurant au tableau ci-après, sont devenus vacants suite aux mouvements de personnel intervenus au cours de l'année 2016.

LISTE DES POSTES A SUPPRIMER MOUVEMENTS DE PERSONNEL 2016

Grade	Date de création	motif de la suppression	Agent concerné
Animateur Principal 1 ^o classe	09/12/2013	Départ en retraite	BURNET Jean-Jacques
Adjoint technique TNC (30/35 ^{ème})	09/12/2013	Modification temps de travail (TC) et nomination dans cadre d'emplois des agents d'animation	DESPLEBAIN Morgane
Adjoint technique TNC (17,5/35 ^{ème})	09/07/2013	Modification temps de travail du poste (19,25/35 ^{ème})	BOUVIER Sylvie

Adjoint technique principal 2° classe	23/11/2011	Départ en retraite	GALLAY Monique
Adjoint administratif 1° classe	23/11/2011	Départ en retraite	CETTOUR-MEUNIER Chantal
Rédacteur Principal 1° classe	23/11/2011	Nomination attaché par promotion interne	BENAND Jacqueline
Adjoint technique 1° classe	27/09/2010	Stagiairisation sur poste d'adjoint technique 2° classe	DUSSART Laurent

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve :

- a) le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2017 ci-dessus présenté ;
- b) la suppression des postes devenus vacants, selon l'état ci-dessus.

Synthèse des effectifs depuis 2013 :

	2013	2014	2015	2016	2017 (prévisions)
	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
nombre d'agents	106	98	89	96	91
ETP (*)	75,03	68,52	63,53	57,99	63,42

(*) les temps non complets, saisonniers et permanents

La proposition de masse salariale pour 2017 est 2 553 069 € (contre 2 259 630 €) soit une augmentation de 293 439 € ; cette hausse se justifie par l'intégration du personnel de la garderie (6 annuels et 4 saisonniers) pour une somme de 279 400 €. Le reste étant lié à la hausse du point d'indice et de la revalorisation indiciaire décidés par l'Etat.

Un seul agent a été transféré de plein droit à l'intercommunalité depuis le 1^{er} janvier 2017.

M. le Maire expose que la CRC avait formulé fin 2016 oralement une remarque relative à l'avancement des agents qu'elle considérait comme trop coûteuse à la collectivité et que cette dernière avait la possibilité de freiner les avancements pour limiter les évolutions de la masse salariale.

DELIBERATION N°016-0417 – MISE A JOUR DU RIFSEEP – GRADE D'ADJOINTS DU PATRIMOINE, ADJOINTS TECHNIQUES ET AGENTS DE MAITRISE.

M. le Maire rappelle qu'en 2016, l'Etat modifiait les dispositifs relatifs au régime indemnitaire des collectivités en instaurant le régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel appelé le RIFSEEP. Le Conseil Municipal dans sa séance de décembre 2015 a mis à jour sa délibération en créant le RIFSEEP avec effet du 1^{er} janvier 2016, pour les filières et cadres d'emplois éligibles, à savoir :

- Filière administrative : cadres d'emplois des attachés, rédacteurs et adjoints administratifs
- Filière animation : cadres d'emplois des animateurs et agents d'animation
- Filière sociale : ATSEM

De nouveaux textes sont parus (arrêté du 30 Décembre 2016), intégrant les cadres d'emplois des adjoints du patrimoine, adjoints techniques et agents de maîtrise à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il convient donc de compléter la délibération de 2015, afin d'étendre le RIFSEEP à ces 3 cadres d'emplois, sur les bases établies précédemment, à savoir les groupes de fonction, les critères de répartition et les montants de référence.

Il est enfin précisé que ces modifications n'ont aucun impact sur l'enveloppe indemnitaires totale (300 000 €) ; ceci n'a pas pour effet d'augmenter les primes des agents qui sont stables depuis plusieurs années consécutives.

➔ *A l'unanimité, le Conseil décide de compléter la délibération du 01/12/2015 en intégrant les 3 cadres d'emplois éligibles au RIFSEEP depuis le 1^{er} janvier 2017, à savoir les adjoints du patrimoine, les adjoints techniques et les agents de maîtrise et autorise le Maire à prendre les arrêtés individuels d'attribution pour chaque agent relevant de ces cadres d'emplois.*

6. ENVIRONNEMENT et URBANISME

DELIBERATION N°017-0417 - Coupes de bois 2017 - ONF

L'assiette de coupes a été portée à connaissance de la commission - fin Janvier 2017- au même moment que le programme d'actions 2017 sur les forêts communales exploitées par l'ONF.

Parcelle forestière	Secteur	Type de coupe	Surface de coupe	volume réalisable	conditions d'inscription de la coupe	Estimatif
1	Sous recardet	Rase par trouée	4	200	ONF-CE Conditions technique d'exploitabilité et de desserte	7 500 €
3	Sur les Boudimes	Irrégulier	0,5	50	ONF-CE Conditions technique d'exploitabilité et de desserte	
25	L'envers-La forgne	Amélioration	4	220	ONF-CF Raison sylvicole - niveau du capital forestier	14 400 €
26	Aity Haut	Amélioration	4	100	ONF-CF Raison sylvicole - niveau du capital forestier	
28	Perthuis	Régénération	1,5	398	ONF-CF Raison sylvicole - niveau du capital forestier	22 000 €
TOTAL						43 900 €

La commission a demandé de remettre à la commercialisation des coupes invendues :

- De l'année 2016 : parcelle 43 – 423 m³ – estimés à 10 000 € + parcelle 23 -400m³ – estimés à 7500 €
- De l'année 2015 : parcelle 16 - 386 m³ estimés à 12 000 €

Estimatif total : 2 179 m³ pour 73 400 €. L'ONF a précisé en commission que ces lots de bois étaient proposés à la vente mais que cela ne garantissait pas qu'il trouve preneur ;

M. Frédéric David propose de bloquer toutes les nouvelles coupes tant que les précédentes n'auront pas été vendues. Mme Monique Maxit précise que le bois se vend mal et M. Jérôme Buttoudin rajoute qu'il faudrait essayer de valoriser autrement les coupes non vendues (en les débitant en buches par ex).

➔ *A l'unanimité, le Conseil approuve la coupe de bois 2017 confiée à l'ONF.*

DELIBERATION N°018-0417 - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE – ENEDIS

M. le Maire expose les différentes conventions de passage passées avec ENEDIS (ancien ERDF) sur le territoire de la commune. Ces conventions sont consenties moyennant des indemnités symboliques imposées par ENEDIS.

localisation	Référence cadastrale	Type d'aménagement/équipement	Montant indemnisation	observations
La Leiche	B 1557 / 1787	Installation d'un poste de transformation	A titre gratuit	Raccordement chalet alpage JM GRILLET-AUBERT
La Leiche	B 1557 / 1787	Pose de canalisations électriques Largeur = 0.40 m / longueur = 205 m	15 €	Raccordement chalet alpage JM GRILLET-AUBERT
Sur Vannes	A 4527	Pose de canalisations électriques Largeur = 0.40 m / longueur = 50 m	15 €	Raccordement liaison inter-domaines
Buornes	A 4707/4708/ 4711/4712	Pose de canalisations électriques Largeur = 0.40 m / longueur = 170 m	1 €	Extension réseau secteur le Tenne
Argeats	A 3591	Pose de canalisations électriques Largeur = 0.60 m / longueur = 26 m	52 €	Raccordement pompage de Vannes
Pré-la-Joux	B 1539/1599	Pose de canalisations électriques Largeur = 0.60 m / longueur = 387 m	1 €	Enfouissement ligne moyenne tension les Masses (suite travaux merlon)
Pré-la-Joux	B 1353	Pose de canalisations électriques Largeur = 0.40 m / longueur = 44 m	A titre gratuit	Renforcement secteur les Combes
Plaine-Dranse	B 579/822/823/873	Pose de canalisations électriques Largeur = 0.40 m / longueur = 300 m	A titre gratuit	Raccordement réservoir de Pré-la-Joux

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve prend acte de ces conventions.

7. INFORMATIONS

A. Déclarations d'intention d'aliéner traitées dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire.

Terrain : Parcelle A3816, située 1313 Route des Freinets « Le Mont grange »
Nature du bien : Studio de 15,30 m² avec cave et emplacement de parking

Terrain Parcelle A 3916, située route des Mouilles
Nature du bien Terrain non bâti de 612 m²

Terrain Parcelles A 2669, A 2671 et A 2667, situées 1832 route du Petit Châtel « Les Clarines »
Nature du bien Chalet de 98,04 m² sur 3 niveaux

B. Délégations données au Maire par le Conseil Municipal

- Décision n° 2017-006 de participation financière pour fête des mères : fixant le tarif à 50 € par maman. Le programme est joint à la note.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des interventions.

Mme ROQUIGNY parle du questionnaire santé fait à l'échelle intercommunale et qui a été distribué à tous les conseillers en début de séance. Elle espère que les réponses seront nombreuses pour avoir un bilan exhaustif du besoin.

Mme TOCHET expose que la commune de Vacheresse organise le 30 juillet prochain les jeux inter-villages et demande des représentants pour chaque commune de la vallée. M. le Maire souhaite que les associations soient sollicitées.

M. le Maire précise que le 6 avril, Châtel accueillait l'opération génération montagne, une campagne promotionnelle pour valoriser les accueils de jeunes 8-25 ans à la montagne et fidéliser cette clientèle. A Cette occasion, Nicolas Daragon, Vice-président délégué au tourisme de la Région Auvergne-Rhône-Alpes était présent à Châtel, au centre de vacances le Val Joli.

Le 12 avril 2017 le Président du Conseil Départemental sera accueilli à Châtel pour l'inauguration du centre d'appui des routes et visiter les autres villages de la Vallée. Les membres du Conseil ont été invités à cet accueil.

Il précise qu'une fête de départ en retraite sera fixée le 22/06/2017 (Pascale Cettour et Philippe Benand). La date sera confirmée ultérieurement.

L'arrivée du Trail des crêtes sera pour la dernière année à Châtel, le 18 juin.

Mme DAVID Gabrielle précise que le groupement pastoral a besoin de connaître les travaux sur les pistes car les déclarations de la PAC doivent se faire avant le 12 avril. M. le Maire demande à ce que la saem prenne contact avec Mme DAVID. (information post-reunion : une réunion avec la SAEM et les agriculteurs aura lieu le 18/04/2017).

Mme MOUTHON expose que la commune de Vias invite 4 élus pour les fêtes de la Stella Maris les 23 et 24 juin 2017. Elle fera partie de la délégation mais qu'en accord avec la président de la vie locale, elle précise que si des élus sont intéressés qu'ils se signalent auprès d'elle pour organiser le départ. (information post réunion : Gérard MAXIT, Monique MAXIT et Gabrielle DAVID seraient intéressés).

M. Franck Marchand précise que les préparatifs de la cérémonie du 8 mai sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 21h08.

Le secrétaire de séance
Karine BERTHET

Le Maire
Nicolas RUBIN